



A remplir par le demandeur en lettres majuscules et au stylo noir

1 Informations générales

Nom		Prénom	
Nom de jeune fille		Code postal	
Date de naissance		Ville / Pays	
Adresse postale			
E-mail			
Profession		Téléphone mobile	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié/e <input type="checkbox"/> Divorcé/e <input type="checkbox"/> Veuf/ve
Employeur			

2 Nationalité

Citoyen suisse	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autre nationalité	
Origine, si citoyen suisse		Permis de séjour, si citoyen étranger	<input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> G
Validité du permis de séjour suisse	____ . ____ . ____	Demande en cours, si permis de échu	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON



Signez en **NOIR** dans l'encadré ci-dessus

3 Informations liées à l'activité exercée dans l'enceinte aéroportuaire :

Entreprise/Club		Fonction	
Contact entreprise/club		Téléphone	

4 Employeurs, séjours à l'étranger et autres domaines d'activités au cours des 5 dernières années par ordre chronologique, du plus récent au plus ancien. Indiquer toute interruption de plus de 28 jours consécutifs :

PAYS	Employeurs (<i>activités, séjours à l'étranger, écoles, autres</i>)	Adresse complète	Du (<i>jour, mois, année</i>)	Au (<i>jour, mois, année</i>)

5 Lieu/x de domicile/résidence aux cours des 5 dernières années

Pays	Adresse complète	Du (<i>jour, mois, année</i>)	Au (<i>jour, mois, année</i>)

6 Extrait/s de casier judiciaire et autres documents à fournir

6.1 En cas de renouvellement d'une carte d'identité aéroportuaire

- a) Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.
- b) Un extrait du casier judiciaire du pays de résidence valable (30 jours au maximum de la date d'émission).
- c) Le formulaire de demande de Carte d'Identité Aéroportuaire doit être complété pour être traité.
- d) Attestation de l'employeur / groupement ou licence de pilote (*fournir une attestation pour chaque employeur / groupement fréquentés*)

6.2 En cas de nouvelle demande d'une carte d'identité aéroportuaire

- a) Pour toute nouvelle demande, tout document prouvant les activités antérieures du porteur.
- b) Tout document justifiant une période sans activité de plus de 28 jours consécutifs au cours des 5 dernières années.
- c) Extrait de casier judiciaire suisse ou du pays de résidence.
- d) Extrait/s de casier judiciaire de chaque pays de domicile/résidence/activité professionnelle autre que la Suisse au cours des 5 dernières années.
- e) La validité de l'extrait de casier judiciaire doit être de 30 jours à compter de la date d'émission.
- e) Attestation de l'employeur / groupement ou licence de pilote (*fournir une attestation pour chaque employeur / groupement fréquentés*)

7 Antécédents judiciaires

7.1 Infractions, sans période de prescription au jour de la demande


a) Tout acte d'intervention illicite contre l'aviation	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
b) Interférence avec des systèmes aériens de navigation	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
c) Détournement d'avion	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
d) Délits à bord d'un avion	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
e) Transport illégal d'armes ou explosifs à bord d'un avion	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
f) Transmission de fausses informations sur des menaces à l'encontre de l'aviation civile	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
g) Entrée de manière illégale dans un avion ou un secteur aéroportuaire	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
h) Sabotage d'un avion ou de l'équipement d'un avion	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
i) Atteinte à la vie ou l'intégrité corporelle d'autrui	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
j) Crimes, délits créant un danger collectif (incendie, etc.)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

7.2 *Infractions – avec période de prescription de 5 ans au jour de la demande*

a) Crimes, délits contre le patrimoine (vol, dommage à la propriété, escroquerie, etc.)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
b) Crimes, délits contre la liberté (menace, séquestration, contrainte, violation de domicile, etc.)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
c) Crimes, délits contre l'intégrité sexuelle	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
d) Crimes, délits liés aux stupéfiants	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
e) Crimes, délits selon la loi fédérale sur les étrangers (RS142.20), particulièrement sur l'immigration illégale organisée	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

7.3 *Infractions à la loi sur la circulation routière (pas uniquement en Suisse), menant à un emprisonnement en cas de violation d'une période de sursis*

OUI NON

 **Attention :** Si vous avez répondu « oui » à une de ces questions ci-dessus, veuillez fournir toute information ou document lié à l'infraction concernée (copie du jugement de condamnation, courrier des autorités, etc.)

8 Déclaration du demandeur/ de la demandeuse de la Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA)

Conformément au Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile Suisse,

Je soussigné confirme que les informations personnelles fournies sont complètes et conformes à la vérité, à défaut la direction de l'aéroport de Sion pourra refuser la demande et le cas échéant, retirer ma carte d'identité aéroportuaire.

J'accepte que l'aéroport de Sion fasse appel aux autorités compétentes afin qu'elles vérifient tous les aspects pénaux me concernant (antécédents judiciaires, procédure en cours, etc.) et qu'elles fournissent ensuite un préavis à la direction de l'aéroport de Sion.

J'accepte que la direction de l'aéroport de Sion puisse vérifier les informations fournies dans ma demande de carte d'identité aéroportuaire.

Je comprends et j'accepte que la direction de l'aéroport de Sion est habilitée en tout temps à refuser ou à retirer la carte d'identité aéroportuaire dès lors que les conditions d'octroi ou de détention ne sont pas ou plus réunies. Des amendes peuvent également être infligées. Je m'engage à respecter les directives de sûreté, à porter mon badge visible, à ne pas l'utiliser abusivement, ne pas le transmettre à des tiers, à immédiatement signaler toute perte ou vol, et à annoncer tout départ ou changement de statut me concernant. Des contrôles pourront avoir lieu. De plus, je m'engage à porter visiblement ma carte d'identité aéroportuaire.

J'informerai la direction de l'aéroport de toute situation douteuse, infraction grave, ou comportement inadéquat que j'aurais remarqué et qui pourraient compromettre le niveau de sûreté ou de sécurité de l'aéroport.

Je prends note que les articles énumérés ci-dessous, que je pourrais utiliser pour ma profession, pour autant qu'ils soient autorisés par la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions du 20 juin 2017 (LArm, RS 514.54), resteront sous ma surveillance constante et protégés afin qu'ils ne soient pas accessibles aux passagers :

- Objets avec une pointe aiguë ou un bord tels que cutters, lames de + de 6cm
- Outils de travail, tels que marteaux, clés et pinces de grande taille

Les articles strictement interdits sont les revolvers, armes à feu et autres équipements émettant des projectiles ; les appareils à effet paralysant, conçus spécialement pour assommer ou immobiliser et spray d'autodéfense ; tout autre équipement susceptible d'être utilisé pour occasionner des dommages sévères.

Je prends connaissance que je ne peux débuter mon activité sans avoir reçu ma carte d'identité aéroportuaire

Nom Prénom

Lieu et date Signature

9 Réserve à l'administration aéroportuaire / ne pas compléter

Réception de la demande	___ . ___ . _____
Détenteur du permis tarmac	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Date du casier judiciaire	___ . ___ . _____
Date d'émission de la CIA	___ . ___ . _____
Date d'expiration de la CIA	___ . ___ . _____
CIA établi par	

Accès accordés et programmés



Nord	Ouest	GVV	FXB	Alpine	Farner	Grély

Destinées à tous les détenteurs d'une autorisation d'accès dans l'enceinte aéroportuaire, ces directives générales ont pour but de sensibiliser et responsabiliser chaque personne sur les principales directives de sécurité à respecter sur la plateforme aéroportuaire de Sion.

A) Badge d'identification

- Le badge est personnel et incessible ;
- Le badge est un moyen d'identification et de légitimation, il doit être porté en permanence à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire ;
- L'AIS doit immédiatement être avisée en cas de perte du badge ou de changement de statut ou d'employeur ;
- En cas de cessation d'activité, le badge doit impérativement être rendu à l'AIS.

B) Accès à l'enceinte aéroportuaire

- Il n'est pas permis d'utiliser le badge pour permettre l'accès (à pieds ou en véhicule) à des tiers sans l'autorisation de la Direction de l'aéroport ;
- Les personnes externes doivent se voir remettre un badge visiteur par l'AIS.

C) Déplacement à pieds dans l'enceinte aéroportuaire ¹

- Le port de la veste de sécurité est obligatoire sur toutes les aires de mouvement ;
- Il est interdit de traverser les aires de mouvement, les déplacements à pieds se font uniquement sur le trottoir de la route Nord ainsi qu'aux abords directs des bâtiments.

D) Circulation en véhicule dans l'enceinte aéroportuaire ¹

(uniquement pour les détenteur d'un permis T ou P)

- Seules les personnes au bénéfice d'un permis T ou P délivré par l'Aéroport de Sion peuvent circuler avec des véhicules dans l'enceinte aéroportuaire ;
- Seuls les véhicules munis d'une vignette délivrée par l'Aéroport de Sion ou les véhicules correctement convoyés sont autorisés à circuler dans l'enceinte de l'aéroport ;
- Il est impératif d'attendre la fermeture du portail d'accès avant de poursuivre sa route ;
- La circulation entre les points A1 et A2 n'est autorisée que pour des déplacements justifiés par des raisons opérationnelles ;
- La vitesse générale dans l'enceinte aéroportuaire n'excède pas les 30 km/h (sauf en cas d'intervention) ;
- Le stationnement des véhicules n'est admis que sur les emplacements réservés à cet effet.

E) Processus de relevé des comptes rendus de sécurité (GSR)

Conformément au Règlement (UE) No 376/2014, chaque plateforme aéroportuaire doit mettre en place un système de compte-rendu d'incidents afin de permettre la collecte des informations concernant d'éventuels points faibles en matière de sécurité.

Il permet à toute personne évoluant sur la plateforme aéroportuaire de Sion de rapporter, de façon anonyme ou non, au Safety Office tout événement (ou occurrence, sous forme d'un incident ou accident).

Ce type de rapport est désigné sous l'appellation Rapport d'occurrence de sécurité au sol (Ground Safety Report, GSR). *Disponible sur www.sionairport.ch – section « safety » ou par e-mail à safetyoffice@sion.ch*

Toute violation de ces directives peut entraîner un retrait de l'autorisation d'accès.

¹ Référence à la Directive relative aux permis Tarmac / Piste et aux autorisations de circuler dans l'enceinte aéroportuaire de Sion.